

ENQUETE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
Enquête du 4 Février 2008 au 7 Mars 2008

*Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des
Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE*

Rapport du commissaire-enquêteur

Avril 2008

MISSION DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Nous, soussigné Philippe BOURGET, avons été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols au regard du projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, par décision n° E07000326/84 en date du 20 décembre 2007 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NIMES.

Par arrêté SI2008-01-08-0030-PREF, en date du 8 janvier 2008, Monsieur le Préfet de Vaucluse :

- a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du 4 février 2008 au 7 mars 2008 sur le projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, soit pendant une durée de 33 jours.
- a rappelé notre désignation en qualité de commissaire-enquêteur.
- nous a confié notamment la mission suivante :
 - Vérifier les documents constituant le dossier d'enquête, déposé en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE, en vue de leur consultation par le public.
 - Coter et parapher le registre d'enquête à feuillets non mobiles afin de recevoir les observations éventuelles du public.
 - Recevoir les autres observations écrites adressées au commissaire-enquêteur en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE.
 - Recevoir personnellement les observations du public en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE
 - Le lundi 04 février 2008 de 9h00 à 12h00
 - Le mardi 12 février 2008 de 9h00 à 12h00
 - Le mercredi 20 février 2008 de 14h00 à 16h00
 - Le jeudi 28 février 2008 de 14h00 à 16h00
 - Le Vendredi 07 mars 2008 de 14h00 à 16h00
 - Examiner les observations recueillies ou consignées au registre d'enquête.
 - Etablir un rapport et adresser l'ensemble avec nos conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Le présent document scindé en deux parties, d'une part le rapport du commissaire-enquêteur, d'autre part les conclusions du commissaire-enquêteur, a pour objet de rendre compte de l'exécution de cette mission.

DEROULEMENT ADMINISTRATIF DE L'ENQUETE

AFFICHAGE ET PUBLICITE

Conformément à son article 10, l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse, en date du 08 janvier 2008, ordonnant l'enquête publique et réglementant son déroulement a été publié et affiché en Mairie et sur les lieux concernés, du 4 février 2008 au 7 mars 2008.

Le certificat d'affichage de Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-DU-PAPE en date du 18 janvier 2008 est versé au dossier d'enquête.

Un avis d'enquête a été publié respectivement dans les journaux LA PROVENCE et LE DAUPHINE LIBERE, 15 jours au moins avant le début de celle-ci, soit le 16/01/2008 et rappelé le 06/02/2008 (dans les huit premiers jours de l'enquête).

LE DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête visé à l'article 2 de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse était constitué des documents suivants :

- Registre d'enquête.
- Copie de l'arrêté n° SI2008-01-08-0030-PREF en date du 08 janvier 2008, de Monsieur le Préfet de Vaucluse.
- Certificat d'affichage de l'arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2008 de Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-DU-PAPE
- Dossier d'enquête de mise en compatibilité du plan d'occupation des sols (Rapport de présentation, notice explicative, règlement initial, règlement révisé, document graphique initial, document graphique révisé, liste des emplacements réservés)

LE DOSSIER D'ENQUETE A LA DISPOSITION DU PUBLIC

Le 31 janvier 2008, nous avons paraphé le registre d'enquête et consulté les documents constitutifs du dossier d'enquête, déposé en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE.

Le dossier d'enquête et le registre d'enquête ont été à la disposition du public en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le commissaire-enquêteur a été à la disposition du public en Mairie de CHATEAUNEUF-DU-PAPE :

- Le lundi 04 février 2008 de 9h00 à 12h00
- Le mardi 12 février 2008 de 9h00 à 12h00
- Le mercredi 20 février 2008 de 14h00 à 16h00
- Le jeudi 28 février 2008 de 14h00 à 16h00
- Le Vendredi 07 mars 2008 de 14h00 à 16h00

Le registre d'enquête a été clos par Monsieur le Maire de CHATEAUNEUF-DU-PAPE le 7 mars 2008 à 17h00.

Le registre d'enquête et le dossier d'enquête relatifs au projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, ont été mis à la disposition du commissaire-enquêteur le 12 mars 2008 (par envoi recommandé).

EXPOSE DU PROJET SOUMIS A L'ENQUETE

Le projet présenté, dans le cadre d'une demande de déclaration d'utilité publique, a pour objectif l'acquisition de terrains afin de réaliser l'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu à CHATEAUNEUF-DU-PAPE afin de protéger les populations riveraines du fossé des Relagnes du risque de crues torrentielles.

Afin de prendre compte les emprises nécessaires à la réalisation du projet, une mise en compatibilité du POS s'avère nécessaire en application de l'article L. 123-16 du Code de l'Urbanisme modifié par le décret n° 2001-260 du 27 mars 2001 qui fixe les conditions d'application des articles 3,4,6 de la loi n° 2000-1208 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, concernant la mise en compatibilité des nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme.

Propositions de mise en compatibilité

- Rajout dans l'article NC 1 sur les occupations et utilisations des sols admises
Aménagements nécessaires à la régulation hydrauliques des cours d'eau

- Rajout à la liste des emplacements réservés
N° 9, bassin de rétention

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Le registre d'enquête ne comporte aucune observation du public et nous avons reçu une seule correspondance relative à l'enquête sur la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols au regard du projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE.

Pendant ses permanences, le commissaire-enquêteur a reçu neuf personnes dont les remarques étaient sans lien direct avec le dossier présenté, plusieurs enquêtes ayant été conduites simultanément.

Observations

Chambre d'Agriculture du Vaucluse (Jean-Pierre BOISSON, Président) - Courrier

La Chambre d'Agriculture n'a pas d'observations à formuler et comprend la nécessité de protéger les personnes et les biens face aux inondations

ACTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire-enquêteur a mené les actions suivantes :

- Avant le début de l'enquête, étude du dossier, contrôle des dispositions prises pour l'affichage.

- Déplacement sur site pour la visite des lieux, accompagné de M. RABANEL (directeur de l'aménagement au sein de la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze) puis seul.

- Rédaction du présent rapport, les conclusions du commissaire-enquêteur étant dans une section séparée.

Fait à AVIGNON, le 7 avril 2008

Le Commissaire-enquêteur



Philippe BOURGET
COMMISSAIRE ENQUETEUR

ENQUETE SUR LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
Enquête du 4 Février 2008 au 7 Mars 2008

*Aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des
Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE*

Conclusions du commissaire-enquêteur

Avril 2008

L'enquête diligentée à la demande de Monsieur le Préfet de Vaucluse s'est déroulée dans les conditions prévues par l'arrêté n° SI2008-01-08-0030-PREF du 8 janvier 2008.

Pendant ses permanences, le commissaire-enquêteur a reçu neuf personnes dont les remarques étaient sans lien direct avec le dossier présenté, plusieurs enquêtes ayant été conduites simultanément.

Le registre d'enquête ne comporte aucune remarque du public.

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Recommandations

Il conviendra de s'assurer que dans l'ensemble des documents, l'emplacement réservé relatif au projet soit bien référencé « emplacement réservé n°9 » et non n°6.

Nous émettons un **avis favorable** sur l'enquête visant la mise en compatibilité du plan d'occupation des sols suite au projet d'aménagement d'un bassin de rétention, quartier Vaudieu sur le fossé des Relagnes à CHATEAUNEUF-DU-PAPE, conformément au dossier présenté au cours de l'enquête.

Fait à AVIGNON, le 7 avril 2008

Le Commissaire-enquêteur



Philippe BOURGET
COMMISSAIRE ENQUETEUR